CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E188211** **VALABLE JUSQU'AU** **29/03/2027**

ÉDITÉ LE 02/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 08/01/2021

Forme juridique : SAS

Capital : 1 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BOURG EN BRESSE 2021B00056

Siret : 892 784 224 00016

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés : 4730969

Assurance Responsabilité Travaux :
BPCE IARD 101037130 S - MCE - 001

Assurance Responsabilité Civile :
BPCE IARD 101037130 S - MCE - 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 22/01/2026

Raison sociale : AIN ISOLATION ET VMC

Sigle : AIN ISOLATION ET VMC

51 BIS AVENUE DE MACON
01000 BOURG-EN-BRESSE

Téléphone : 06 25 11 13 61 **Fax :**

Portable : 06 24 45 31 54

Responsabilité légale :
SAIDANE MAHER PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : ainisolation.vmc@gmail.com

Effectif moyen : 1 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 180 000 **Tranche de classification :** CA1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2	1	13/06/2023
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage	1	16/03/2023
7122	Isolation thermique par l'intérieur		16/03/2023
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT 02/04/2026 09:16

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E188211** **VALABLE JUSQU'AU** **29/03/2027**

ÉDITÉ LE **02/04/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 08/01/2021
Forme juridique : SAS
Capital : 1 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BOURG EN BRESSE 2021B00056

Siret : **892 784 224 00016**
Code NACE : 4329A
Numéro caisse de congés payés : 4730969

Assurance Responsabilité Travaux :
BPCE IARD 101037130 S - MCE - 001

Assurance Responsabilité Civile :
BPCE IARD 101037130 S - MCE - 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 22/01/2026

Raison sociale : **AIN ISOLATION ET VMC**
Sigle : AIN ISOLATION ET VMC
51 BIS AVENUE DE MACON
01000 BOURG-EN-BRESSE

Téléphone : 06 25 11 13 61 **Fax :**
Portable : 06 24 45 31 54

Site Internet :
E-mail : ainisolation.vmc@gmail.com

Responsabilité légale :
SAIDANE MAHER PRÉSIDENT

Effectif moyen : 1 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	13/06/2023
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	16/03/2023
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	16/03/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Ventilation mécanique	13/06/2023
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	30/03/2021
o Isolation des combles perdus	30/03/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

02/04/2026 09:16

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.